

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2014

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 (dite loi BARNIER) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, l'assemblée délibérante doit se faire communiquer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers. C'est l'objet du présent document.

Pour faire fonctionner le service public d'élimination des déchets, la collectivité mobilise des moyens importants :

- 19 agents,
- 9 véhicules, dont 7 poids lourds, ainsi que 3 remorques,
- 1 déchèterie à Fresse sur Moselle mise en service en 2003,
- 1 déchèterie à Rupt sur Moselle mise en service en 2014,
- 1 station de transit des ordures ménagères, datant de 2003,
- 1 bâtiment regroupant le garage et les locaux administratifs, construit en 2005.

Ces moyens se répartissent entre les opérations de collecte, transit et transport des différents flux de déchets, que ce soit les ordures ménagères en porte-à-porte, la déchèterie, les points d'apport volontaire et le ramassage des encombrants.

L'année 2012 avait vu la mise en place technique de la redevance incitative, conformément aux dispositions du Grenelle de l'Environnement.

Le démarrage effectif de cette redevance était prévu pour le 1^{er} janvier 2013.

Par arrêté du 16 octobre 2012, Madame la Préfète des Vosges ayant décidé de fusionner les structures intercommunales du canton, le conseil communautaire a décidé de reporter d'un an le démarrage du projet.

L'année 2014 est donc la première année de mise en place effective de la redevance incitative, tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Partie 1 – INDICATEURS TECHNIQUES

Le tableau suivant reprend les différents tonnages pris en charge par la collectivité :

TYPE DE DECHETS	Tonnage 2014	Tonnage 2013	Tonnage 2012	2014 / 2013 en %	Kgs / habitant en 2014
Ordures ménagères résiduelles	1667	2187	3475	- 24 %	108
Biodéchets des Pros	81	13,7	-	NC	5
Verre	893	849	827	+ 5 %	58
Papiers cartons + emballages triés	1198*	1170	925	+ 2 %	78
Encombrants	666*	1265	1165	- 47 %	43
Bois	415*	712	630	- 42 %	27
Huisseries NOUVEAU	44	-	-	NC	3
Métaux	265	281	304	- 6 %	17
Meubles	365*	34,8	-	NC	24
Gravats	706	815	762	- 13 %	46
Branches - Déchets Verts	1016*	629	664	+ 62 %	66
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	161	168	174	- 4 %	10
Plâtre	127*	16,8	-	NC	8
Déchets Toxiques (DDS)	25*	24,7	22,0	=	2
Textile / maroquinerie	58	55,6	50,0	+ 4 %	4
Films plastiques	20	11,4	11,1	+ 75 %	1
Pneus	18	16,5	22,5	+ 9 %	1
Polystyrène	19	17,4	6,0	+ 9 %	1
Piles	2	1,2	1,3	+ 67 %	< 1
Amiante lié	9,2	5	-	+ 84 %	< 1
Huiles minérales	9,4	8,9	7,6	+ 6 %	< 1
Huiles alimentaires	2,4	2,9	1,6	- 17 %	< 1
Déchets de soins	0,7	0,5	ND	+ 40 %	< 1
Batteries	6,9	8,1	8,9	- 15 %	< 1
Lampes Ampoules	0,9	0,9	1,1	=	< 1
Radiographies	0,2	0,2	ND	=	< 1
Cartouches d'encre	0,4	0,4	ND	=	< 1
TOTAL	7777	8 294	9 058	- 6,2 %	505

*suivant population SINOE/ADEME 2014 : 15 398 habitants (15 656 en 2013).

En 2014, le service déchets de la communauté de communes a collecté **7 777 tonnes** de déchets ménagers et assimilés, en baisse de 6.2 % par rapport à 2013.
Sur la période 2012-2014, la baisse cumulée est de 14 %.

Cette baisse globale a plusieurs origines :

- le développement du compostage individuel qui permet de gérer les déchets verts ou les biodéchets,
- le changement des habitudes de consommation des usagers,
- la baisse de population sur le territoire,
- l'effet « crise » qui entraîne une baisse des déchets collectés dans toutes les collectivités, avec ou sans redevance,
- la sortie du service de certaines entreprises, qui cessent leur activité ou qui recourent à un autre prestataire,
- les incivilités (déchets déposés hors du canton, brûlage,...).

Par ailleurs, les variations de tonnages d'une année sur l'autre ont plusieurs explications :

- la mise en place de nouvelles filières entraîne des transferts de déchets entre les bennes de déchèterie,
- la redevance incitative qui conduit à une diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles au profit des points de tri et de la déchèterie

❖ Le plâtre

Le SMD a mis en place une filière plâtre en novembre 2013.
Cette filière permet de recycler le plâtre et les composites à base de plâtre.
La société CITRAVAL a été désignée prestataire de collecte, de transport et de traitement.

Cette première année pleine a permis de recycler 127 tonnes de déchets.
Le plâtre était jusqu'alors enfouis avec les bennes de tout-venant / encombrants.

❖ Les meubles / les encombrants (Tout venant) / le bois / les métaux

Une nouvelle filière REP (responsabilité élargie du producteur) nationale existe depuis 2013 pour le recyclage des meubles. Le SMD a accompagné la structuration de cette filière dans les Vosges : celle-ci est opérationnelle depuis novembre 2013.

En 2014, 365 tonnes ont été retirées des filières « encombrants », « bois, et « métaux » pour être fléchées sur cette nouvelle filière dédiée.

Ceci explique en grande partie la chute du tonnage d'encombrants en baisse de 47 %. A savoir également : depuis fin 2013, la CCBHV dirige le tout-venant vers l'incinérateur départemental ce qui évite de recourir à l'enfouissement. Seules 8 tonnes ont été enfouies en 2014 (déchets non acceptés par l'incinérateur), à comparer aux 1265 tonnes enfouies en 2013.

A noter : Cette nouvelle filière représente une économie de 20000 € environ, compte tenu des économies réalisées sur le transport et sur le traitement.

❖ Ordures ménagères résiduelles :

La mise en place technique de la redevance incitative a eu un impact important.

L'année 2014 est marquée par une nouvelle baisse très nette du tonnage.

Toutefois, le point bas n'est pas forcément atteint : les collectivités en redevance incitative depuis plusieurs années descendent jusqu'à 80 à 100 kgs d'OMR par habitant et par an.

A noter : le tonnage collecté par la collectivité en 2008 – 2011 avoisinait les 4200 à 4300 tonnes.

❖ **Tri en points d'apports et déchèteries :**

La hausse du tonnage de verre trié se poursuit.

Le tonnage d'emballages en mélange (Points d'apport) et de papier-carton (déchèteries) augmente également légèrement.

❖ **Branches, déchets verts :**

L'année 2014 se caractérise par une hausse considérable des tonnages pris en charge.

En cause, la fermeture de différents sites de dépôts communaux, l'ouverture de la nouvelle déchèterie et les conditions climatiques.

❖ **Déchets toxiques – DDS :**

Le tonnage 2014 est une estimation. En effet, une nouvelle filière REP s'est mise en place en 2013. Étonnamment, alors que la filière est extrêmement exigeante au niveau du tri des produits mis à la collecte, elle est incapable de fournir les tonnages pris en charge par collectivité.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

Depuis fin 2012 et la mise en place technique de la redevance, cette collecte est assurée en en porte-à-porte, en bacs ou en sacs prépayés.

➤ La collecte

Cette collecte concerne les déchets résiduels des ménages et assimilés (entreprises, administrations, associations).

Pour assurer ce service en régie, la CCBHV mobilise trois équipages de collecte. La composition des équipages de collecte a été revue en septembre 2014 :

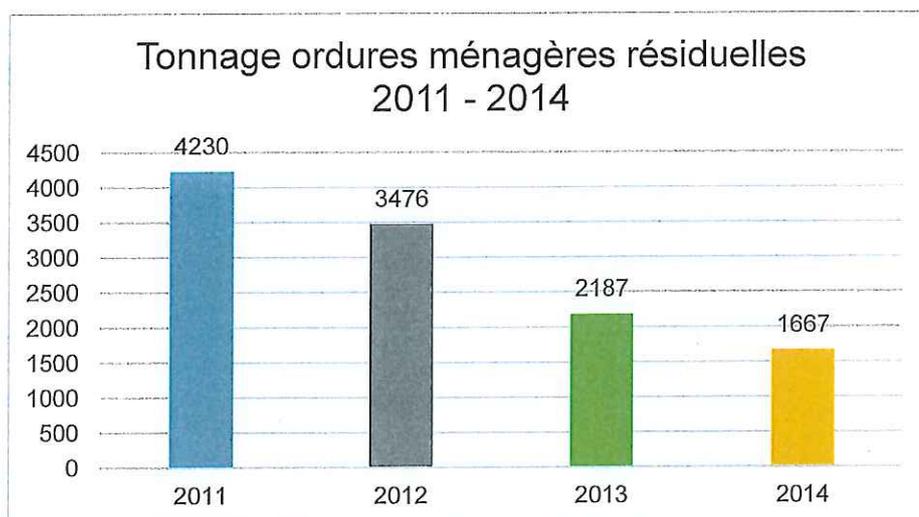
- De deux équipes de 3 agents (véhicules lourds), nous sommes passés à 2 équipes de 2 (sauf le mardi : 2 x 3)
- D'une équipe de 2 agents (véhicule léger), nous sommes passés à 1 agent seul.



Cette réforme a permis de limiter le recours à des contractuels, de ne pas remplacer les agents en arrêts maladie, et de redéployer du temps de travail sur d'autres services.

Avec 1667 tonnes (21,4 % du tonnage total) en 2013, ce flux a connu une nouvelle baisse très importante.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles sur la période 2011-2014.



La collecte des ordures ménagères résiduelles a lieu :

- Les lundis à Rupt sur Moselle et Ferdrupt,
- Les mardis au Thillot et Ramonchamp,
- Les jeudis à Bussang et Saint Maurice sur Moselle,
- Les vendredis à Fresse sur Moselle et au Ménéil.

➤ *Le transit*

Après collecte, les déchets sont rechargés dans une semi-remorque au niveau de notre centre de transit.



Cette opération permet de réduire les coûts de transport entre le site de Fresse sur Moselle et l'incinérateur situé à Rambervillers.

➤ *Le transport*

Le transport est assuré en régie au moyen d'un tracteur de semi et d'une remorque à fond mouvant alternatif (FMA) de 90m³.

Chaque rotation permet de transporter de 20 à 25 tonnes de déchets selon leur densité.

Compte tenu de la baisse importante des tonnages, nous n'effectuons plus que 1 à 2 rotations par semaine vers le centre de traitement.

➤ *Le traitement*

Les ordures ménagères sont apportées à l'usine d'incinération de Rambervillers pour y être brûlées.

Le marché de traitement dépend du SMD (Syndicat Mixte Départemental). C'est lui qui passe le marché et vote chaque année le tarif mutualisé applicable à toutes les collectivités du canton.



Cette unité d'incinération (la seule du département) traite environ 100 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Le process permet de produire de l'électricité, ce qui permet une valorisation énergétique des ordures ménagères de notre collectivité.

LA COLLECTE SELECTIVE

Cette collecte concerne le verre d'une part et les bouteilles et flacons plastiques, les emballages et journaux en papier ou carton, ainsi que les boîtes et emballages métalliques d'autre part.



Ces 2 flux sont collectés en points d'apport volontaire. D'autres territoires ont fait le choix d'une collecte en porte-à-porte en sacs jaunes.

Le nombre de points de tri est stable. Ils se répartissent comme suit :

- Bussang : 12 points complets (verre + emballages) et 2 bornes de verre seules,
- Saint Maurice sur Moselle : 12 points complets et 2 bornes de verre,
- Fresse sur Moselle : 13 points complets et 2 bornes de verre,
- Le Ménil : 8 points complets et 3 bornes de verre,
- Le Thillot : 18 points complets et 7 bornes de verre,
- Ramonchamp : 9 points complets et 2 bornes de verre,
- Ferdrupt : 6 points complets et 1 borne de verre,
- Rupt sur Moselle : 15 points complets et 5 bornes de verre,

93 points de tri complets et 24 bornes de verre seules sont déployées sur notre territoire.

➤ *La collecte sélective du verre (Points d'apport et déchèteries)*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion benne avec grue ainsi qu'un agent à mi-temps.

Le verre est ensuite transporté en bennes 30 m³ au moyen d'un camion de type Ampliroll et d'une remorque.

Chaque rotation permet de transporter environ 20 tonnes de verre.

Le verre est apporté à Saint Mège (88170) pour y être recyclé. Il est fondu pour refabriquer des emballages en verre.

Le tonnage de verre collecté dans les points d'apports est en hausse de 5 % à 893 tonnes.

➤ *La collecte sélective des emballages hors verre (CSHV) et des papiers - cartons*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion Ampliroll avec grue ainsi que 1.5 agents.

Depuis 2014, le transport de ce flux a été intégralement repris en régie : la CCBHV recharge une FMA et livre directement au centre de tri à Vaudoncourt. Chaque rotation permet de transporter 7 à 9 tonnes de mélange.

La reprise en régie permet d'optimiser les temps d'utilisations de certains matériels et de réduire les coûts d'environ 40 000 €.

Les différents produits sont alors séparés sur la chaîne de tri avant de repartir vers les sites où ils sont valorisés.

Cette collecte comprend également les papiers-cartons collectés directement en déchèterie. Ceux-ci sont suivent ensuite la même filière de traitement.

Le tonnage de cette collecte en mélange et des papiers cartons de déchèterie est en légère hausse : + 2 % à 1 198 tonnes.

LA COLLECTE EN DECHETERIE

La collectivité exploite la déchèterie de Fresse-sur-Moselle depuis 2003.
En octobre 2014, elle a ouvert une nouvelle déchèterie à Rupt sur Moselle

Ces équipements permettent de collecter et de valoriser ou d'éliminer dans des conditions satisfaisantes les déchets qui n'ont pas leur place dans les ordures ménagères, tels que les déchets verts, les métaux, les gravats...

➤ *Déchèterie de Rupt sur Moselle*



Après un long travail d'étude, les travaux de construction de la déchèterie de Rupt ont été lancés au printemps 2014.

L'équipement est opérationnel depuis le 7 octobre 2014.

L'investissement réalisé s'élève à 421 000 € HT, auquel il faut ajouter les équipements déployés sur le site (bennes, conteneurs, matériels divers) pour plus de 70 000 €.

Le site est ouvert 24 heures par semaine. Le gardiennage et l'entretien du site est assuré par un agent qui a été redéployé à Rupt, grâce aux réformes engagées.

Cette nouvelle déchèterie accueille les mêmes déchets que la déchèterie de Fresse, à l'exception de l'amiante lié.



➤ *Gestion des hauts de quai des déchèteries*

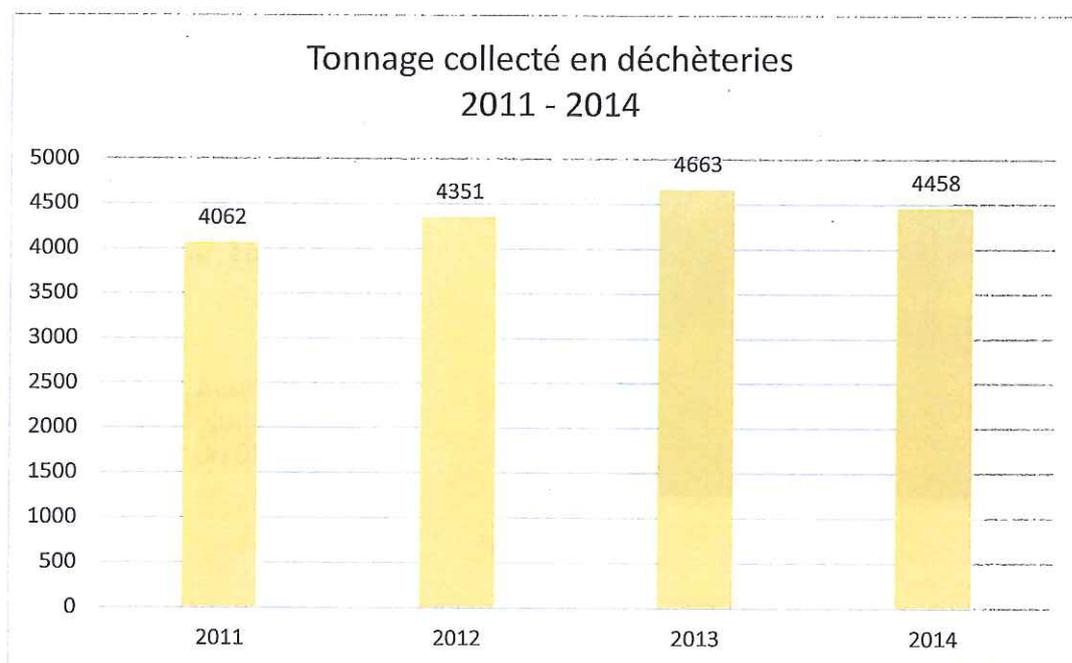
La CCBHV assure en régie l'exploitation des deux déchèteries.

Le gardiennage des équipements a mobilisé 3.5 agents.

Depuis juillet 2013, La présence de 2 gardiens sur le site de Fresse permet de mieux conseiller les usagers et d'optimiser le tri : en effet, le coût d'une tonne de déchets triés peut varier de quelques dizaines d'euros à plus de 200 € pour le tout-venant.

L'évolution des tonnages s'inscrit en baisse en 2014 : 4 458 tonnes contre 4 663 tonnes en 2013.

Ce tonnage représente désormais 57.3 % des tonnages de déchets gérés par la collectivité.



Cette baisse n'est pas forcément révélatrice d'une nouvelle tendance. Les fortes variations annuelles sur certains tonnages (gravats, déchets verts) pourraient en être la cause.

A noter : ce tonnage inclut également le tonnage des encombrants collectés en porte-à-porte, qui sont ensuite transférés dans les bennes de déchèterie.

La déchèterie est devenue depuis 2012, le premier mode de collecte des déchets.

TYPE DE DECHETS	Tonnage 2014	Tonnage 2013	2014 / 2013 en %
Encombrants	666	1265	- 47 %
Papiers cartons + emballages triés	287	343	- 16 %
Verre	233	245	- 5 %
Bois	415*	712	- 42 %
Huisseries NOUVEAU	44	-	NC
Métaux	265	281	- 6 %
Meubles	365*	34,8	NC
Gravats	706	815	- 13 %
Branches - Déchets Verts	1016*	629	+ 62 %
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	161	168	- 4 %
Plâtre	127*	16,8	NC
Déchets Toxiques (DDS)	25*	24,7	=
Textile / maroquinerie	58	55,6	+ 4 %
Films plastiques	20	11,4	+ 75 %
Pneus	18	16,5	+ 9 %
Polystyrène	19	17,4	+ 9 %
Piles	2	1,2	+ 67 %
Amiante lié	9,2	5	+ 84 %
Huiles minérales	9,4	8,9	+ 6 %
Huiles alimentaires	2,4	2,9	- 17 %
Déchets de soins	0,7	0,5	+ 40 %
Batteries	6,9	8,1	- 15 %
Lampes Ampoules	0,9	0,9	=
Radiographies	0,2	0,2	=
Cartouches d'encre	0,4	0,4	=
TOTAL	4 458	4 663	- 4.4 %

➤ *Gestion du bas de quai*

La CCBHV assure le transport de la majorité des tonnages collectés en déchèterie. Afin de réduire ses coûts de transport, le service dispose d'une pelleteuse sur le site de Fresse pour tasser le contenu des bennes.

Les bennes de la déchèterie de Rupt ne sont pas tassées pour plusieurs raisons :

- Le coût de l'engin ne se justifie pas au vu des économies réalisées,
- La maintenance d'un engin sur un site déporté est plus complexe,
- Cela évite de dégrader les bennes.

Un camion de type Ampliroll équipé d'une remorque assure cette prestation de transport. Selon les flux transportés, chaque benne contient de 3 à 10 tonnes de déchets.

Certains flux sont transportés par des prestataires dans le cadre de marché départementaux passés par le SMD : c'est le cas des déchets toxiques et des huiles pris en charge par l'entreprise Grandidier, ou du plâtre transporté et traité par CITRAVAL.

De nombreuses filières de type REP (Responsabilité Elargie du Producteur) sont sous le contrôle d'éco organisme : les DEEE, les pneus, les piles, le textile, les déchets de soins, les meubles... Elles fournissent parfois les contenants de collectes (cas des meubles), et assurent le transport des déchets (meubles, DEEE, etc...).

En 2014, la CCBHV a repris en régie le transport du plâtre. A l'inverse, elle a confié à un prestataire (DERICHEBOURG), le transport des bennes de métaux.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE



Jusqu'en 2013, les encombrants et la ferraille étaient ramassés au porte-à-porte, 2 fois dans l'année pour toutes les communes.

Cette organisation de la collecte comportait plusieurs inconvénients :

- coût très élevé,
- désorganisation périodique du service par la nécessité de déployer des moyens importants,
- présence de dépôts « opportunistes » : ordures ménagères, etc...
- nuisance esthétique avec des dépôts qui restent parfois plusieurs semaines avant d'être enlevés.

En 2014, une nouvelle organisation a été testée : collecte sur demande avec groupement des enlèvements.

Le coût de cette nouvelle organisation est sans commune mesure avec ce qui existait auparavant (9 100 € à lieu de 64 000 € en 2013).

Les tonnages sont en nette baisse car certains administrés préfèrent apporter eux-mêmes plutôt que d'attendre une collecte.

SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

La CCBHV a aussi pris en charge des Déchets Industriels Banals (DIB) dans 1 entreprise du canton.

Les bennes appartiennent aux entreprises. La collectivité assure les prestations d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets.

Près de 23 tonnes de déchets ont ainsi été pris en charge en 2014.

Par ailleurs, la communauté de communes a assuré le transport des boues (445 tonnes) et du sulfate de fer (62 tonnes) de la station d'épuration du Thillot.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION / PREVENTION EN 2014

La collectivité prend très à cœur de communiquer au maximum auprès de ses usagers. Elle communique tant sur la redevance incitative, que sur le tri des déchets, les astuces pour réduire ses ordures ou encore sur les actions qu'elle mène.

Tous les moyens de communication sont employés : affichage, presse écrite, radio, site internet, animations sur site des déchèteries ou auprès de particuliers ou d'écoles...

➤ ACTIONS SUR LE TERRAIN :

Visites de la déchèterie par des scolaires du canton (explications du fonctionnement de la déchèterie, explications des consignes de tri, distribution de plusieurs supports à tous les élèves et accompagnateurs : fly « déchets acceptés / interdits en PAV et déchèterie », carnets de courses, autocollant stop pub, 1 sac de tri du verre et 1 sac de tri multi-matériaux pour chaque classe etc...).

Chaque visite dure environ 2h : 45 mn d'animations sur le site puis 45 mn en salle pour mise en situation des élèves (jeu du tri, etc...) et réponses à leurs questions, le tout suivi d'un goûter.

» les enseignants et leurs élèves repartent avec des explications claires. Les enfants peuvent ainsi expliquer à leurs parents les bons gestes. L'action est reconduite chaque année.

Objectif : tous les élèves ont cette présentation à un moment au moins de leur scolarité.

Exposition « Trier, recycler, comment ? Pourquoi ? » sur les sites de Rupt sur Moselle et Fresse sur Moselle du 14 au 18 avril 2014 : 370 personnes accueillies (339 enfants et 31 adultes).

» Exposition ludique, très appréciée du public qui a pu découvrir le recyclage du papier, un atelier compostage et diverses informations sur le tri.



Rencontres d'élèves dans les écoles et à la cantine des collèges pour explications sur les gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Prêt du dossier pédagogique de VALORPLAST « développement durable et matières plastiques » au collège.



Semaine Européenne de Réduction des Déchets fin novembre 2014 : 1 journée d'animation de 9h à 17h avec exposition sur l'art du réemploi au Thillot, avec mise à disposition de divers documents de notre collectivité, du SMD et de l'ADEME :

- Fiche des déchets acceptés en déchèterie et dans les points d'apport volontaire,
- Autocollant « stop pub »,
- Badge « stop au gaspi alimentaire »,
- Fascicule « produits dangereux et déchets »,
- Fascicule « utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin »,
- Fascicule « être éco citoyen au bureau »,
- Fascicule « réduire ses déchets et bien les jeter »,
- Affiche « ce que deviennent les déchets »



» L'exposition était ouverte gratuitement (créneaux pour scolaires et tout public). Une soixantaine de visiteurs ont été accueillis et ont découvert que beaucoup d'objets pouvaient avoir une seconde vie.

Collecte des textiles usagés, en partenariat avec le SMD, les 8-9 et 10 octobre 2014.

Une campagne de collecte des textiles en porte à porte a été organisée : les sacs de collecte ont été distribués dans les mairies et à la communauté de communes, une information a été réalisée par voie de presse, radio et affichage (panneaux + sites internet)

Au total, 5232 kg de textiles ont été collectés.

D.E.E.E : distribution de sacs informatifs et de flyers.

➤ **INFORMATIONS :**

Rédition de notre bulletin ECHO DES BALLONS spécial Redevance Incitative imprimé par la société DEKLIC GRAPHIC : 1000 exemplaires pour 294 € TTC pour distribution aux personnes se présentant à nos locaux ou ne l'ayant pas reçu dans leur boîte aux lettres.

➤ **Publication très utile lors de la mise en place de la redevance incitative, les habitants ont pu comprendre le fonctionnement de cette nouvelle facturation. Elle met l'accent sur les moyens permettant de réduire ses déchets : tri, compostage, gestes « verts ».**

Elaboration et distribution de l'Echo des Ballons n°4 accompagné d'une enveloppe promotionnelle pour le ramassage des textiles usagés : 1600 € HT (impression) + 708.26 € HT (distribution) pour 8000 exemplaires.

Edition de la plaquette « déchets acceptés en déchèterie et en point d'apport volontaire » : 15 000 exemplaires pour 1308 €. Ces fiches sont distribuées sur tout le territoire et sont remise aux usagers.

Réfection des panneaux de déchèterie et des stickers sur les points d'apport volontaire.

Distribution de sacs de tri (verre – multi matériaux).

➤ **SUBVENTION VERSEE PAR LE SMD et ECO EMBALLAGES**
(CHIFFRES 2013 – CHIFFRES 2014 NON COMMUNIQUES)

Grâce aux actions engagées, la collectivité a pu se voir octroyer un total de 8 667.40 € d'aides à la communication, soit :

- 6024.20 € pour la participation des agents « ambassadeurs du tri » (un agent à temps complet et un agent à mi-temps).
- 2 643.20 € au titre de la communication générale.

Partie 2 – INDICATEURS FINANCIERS

Historiquement, le SIVEIC fournissait des données financières calculées à partir du Grand Livre, en neutralisant les dépenses et recettes liées aux autres activités : fauchage, balayage, déneigement.

La population de référence retenue était la population DGF.

L'ADEME développe depuis le milieu des années 2000 un système de référentiel d'analyse des coûts des services déchets (Matrice ComptaCoût) afin de permettre aux collectivités de se positionner par rapport à des moyennes locales et nationales.

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche en 2012.

Vous trouverez ci-dessous le rappel des principaux chiffres tels que présentés dans la matrice 2013.

Vous trouverez ensuite les coûts issus de la matrice 2014 avec son analyse succincte.

Population desservie :	15656	15656	15656	15656	15656	15656	15656
Tonnage :	2187	849	827	3478	104	14	7459
DONNEES 2013	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Déchèteries	Encombrants en PAP	Biodéchets des Pros	Total
Charges structure - Communication - Prévention	68 875 €	6 639 €	22 012 €	38 597 €	5 016 €	346 €	141 485 €
Pré collecte et Collecte	371 791 €	46 152 €	69 593 €	106 803 €	44 613 €	- €	638 952 €
Transfert / Transport	91 703 €	16 614 €	85 636 €	108 637 €	2 933 €	- €	305 523 €
Traitement	246 503 €	- €	89 810 €	192 570 €	9 759 €	3 950 €	542 592 €
TVA acquittée	21 916 €	3 304 €	6 602 €	14 800 €	1 636 €	294 €	48 552 €
Sous Total charges HT	778 872 €	69 405 €	267 051 €	446 607 €	62 321 €	4 296 €	1 628 552 €
Sous Total charges TTC	800 788 €	72 709 €	273 653 €	461 407 €	63 957 €	4 590 €	1 677 104 €

Ventes de matières / Vente composteurs	2 597 €	23 361 €	75 549 €	74 381 €	- €	- €	175 888 €
Soutiens ecoorganismes	8 170 €	7 957 €	147 589 €	26 447 €	- €	- €	190 163 €
Reprises de subventions	6 804 €	92 €	- €	812 €	- €	- €	7 708 €
Sous Total recettes	17 571 €	31 410 €	223 138 €	101 640 €	- €	- €	373 759 €

Coût service HT	761 301 €	37 995 €	43 913 €	344 967 €	62 321 €	4 296 €	1 254 793 €
Coût service TTC	783 217 €	41 299 €	50 515 €	359 767 €	63 957 €	4 590 €	1 303 345 €

Coût par habitant HT	48,63 €	2,43 €	2,80 €	22,03 €	3,98 €	0,27 €	80,15 €
----------------------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	---------

Coût par tonne HT	348 €	45 €	53 €	99 €	599 €	307 €	168 €
-------------------	-------	------	------	------	-------	-------	-------

COÛT GLOBAL DU SERVICE :

Pour l'année 2014, le coût du service déchets s'établit à 1,17 millions d'euros TTC, en baisse de 9 %.

Coût global TTC par flux :

- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :	684 000 €	58 %
- Verre :	52 000 €	4 %
- Emballages hors verre :	71 000 €	6 %
- Déchèterie :	333 000 €	28 %
- Encombrants en PAP :	9 000 €	1 %
- Biodéchets des professionnels :	22 000 €	2 %

Le flux OMR et les déchèteries représentent plus de 85 % des coûts du service.

La collecte sélective (verre et emballages) occupe une place assez faible dans les coûts du service : 10 %.

Pour chaque flux, on distingue les frais généraux (frais de structure,...), les frais de collecte (bacs, véhicules, agents,...) les frais de transit/transport, les frais de traitement et la TVA.

On trouve en recette, principalement les ventes de matériaux, les soutiens des éco organismes et la redevance.

Tous les coûts ci-dessous sont en € HT.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- Frais généraux / communication / prévention : 89 000 €.

Les frais généraux comportent les frais de gestion des agents (direction, administration des ressources humaines), les coûts liés au bâtiment, la téléphonie, les fluides, etc...

Les dépenses de communication et de prévention sont très faibles.

- Charges de collecte et précollecte : 351 000 €.

Il s'agit principalement de la fourniture et de la maintenance des bacs, ainsi que des moyens dédiés à la collecte (véhicule et agents).

Le passage en mono ripeur à partir de septembre 2014 sur quasiment toutes les tournées, a permis de baisser cette charge de plus de 20 000 € par rapport à 2013.

Les prochaines pistes d'amélioration sont :

- l'optimisation des circuits de tournées,
- le déploiement de points de collecte semi enterrés pour supprimer la collecte en porte à porte de certains écarts,
- la réduction des gabarits des véhicules de collecte,

Par ailleurs, la baisse des coûts des carburants aura un impact positif.

- Charges de transfert et transport : 48 000 €.

Il s'agit des coûts associés au quai de transfert ainsi qu'au véhicule (semi et remorques FMA) et agents mobilisés sur ces opérations.

Ces coûts sont en baisse, de même que les tonnages collectés.

Cette organisation sera à revoir lorsque se posera la question du renouvellement du matériel.

- Coût de traitement : 195 000 €.

Il s'agit des coûts d'incinération, en partie compensés par les recettes liées à la valorisation énergétique (vente d'électricité). Ces coûts sont en baisse car directement liés aux tonnages incinérés.

- Produits : 18 000 €.

Ils se composent de soutiens sur les tonnes incinérées, de reprises de subventions et de prestations facturées (vente de composteurs).

LA COLLECTE DU VERRE

Le total des charges relatives à ce flux est assez faible : 4 % du coût total.

- Frais généraux / communication / prévention : 10 000 €.
- Charges de collecte et précollecte : 60 000 €.

Depuis plusieurs années, la CCBHV n'achète que des bornes de point d'apport d'occasion. A noter que le matériel de collecte est vieillissant. Ses frais pourraient être réduits en revoyant l'implantation des bornes, la taille des bornes, ou le matériel de collecte notamment.

- Charges de transfert et transport : 12 000 €.

Il s'agit d'un matériau assez dense, dont les coûts de transport sont modérés.

- Coût de traitement : Néant.

Le verre donne lieu à une valorisation matière.

- Produits : 34 000 €.

Il s'agit de vente de matière et de soutien des écoorganismes. Ces données dépendent des tonnes collectées uniquement car le cours de la matière première ne varie pas.

Les variations de coût d'une année sur l'autre s'expliquent en partie par des variations dans la ventilation des agents entre les flux.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES HORS VERRE

Les totaux des charges et produits de cette filière sont conséquents, mais le coût restant à charge de la collectivité est plutôt faible.

- Frais généraux : 33 000 €.
- Frais de collecte et précollecte : 75 000 €.

Là encore, des économies ont été faites sur l'achat de bornes d'occasion. Le matériel est vieillissant. Le travail d'optimisation des tournées reste à faire.

- Frais de transfert/transport : 45 000 €.

Cette activité a été reprise en régie et réorganisée fin 2013. Le coût est passé de 86 000 € en 2013 à 45 000 € en 2014.

- Coût de tri : 106 000 €.

Directement lié au tonnage, cette charge va continuer à croître. A noter que le coût du marché départemental est très inférieur au coût moyen national constaté. On peut s'attendre à une hausse d'au moins 20 à 30 % à partir de 2017 (fin du marché actuel).

- Ventes de Produits : 74 000 € de recettes.

Cette donnée dépend du niveau des cours et des quantités triées. Il est en légère baisse en 2014.

- Soutiens des ecoorganismes : 122 000 €.

Le financement du recyclage repose principalement sur le barème des soutiens d'EcoEmballage. Ce barème est pluriannuel (2011-2016), ce qui garantit une certaine stabilité de ces recettes pour la période.

LA COLLECTE EN DECHETERIE :

- Frais généraux et prévention : 57 000 €.
- Frais de collecte : 162 000 €.

Il s'agit des frais de fonctionnement de la déchèterie (fluides, assurances, etc...) et des frais de gardiennage.

Courant 2013, la CCBHV a décidé de renforcer les équipes de la déchèterie de Fresse. L'impact en année pleine se fait sentir en 2014.

Par ailleurs, la déchèterie de Rupt est opérationnelle depuis octobre 2014. Son impact dans le coût du service se fera pleinement sentir en 2015.

Un travail reste à mener sur la rationalisation de la fréquentation, sur l'adaptation des horaires (hiver/été) et sur le nombre d'agent selon les périodes.

- Transfert/transport : 62 000 €.

La dépense correspond aux charges (véhicules + agents) pour transporter les déchets vers les différents points de valorisation/traitement. Là encore, le matériel est vieillissant.

Certaines nouvelles filières (meubles, DDS,...) ont un impact positif puisque les écoorganismes prennent en charge le transport et/ou le traitement des déchets.

- Traitement : 161 000 €.

Cette charge correspond principalement à l'incinération du tout-venant, au tri des cartons, au traitement des déchets verts, des déchets dangereux et du plâtre.

- Les recettes : 122 000 €.

Elles se composent essentiellement des ventes de produits (75 000 €) et des soutiens (46 000 €).

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Celle collecte entraînait 62 000 € de charges diverses en 2013

La réforme mise en place en 2014 (arrêt des collectes systématiques en porte à porte / mise en place d'une collecte groupée à la demande) a permis d'économiser plus de 50 000 €.

COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

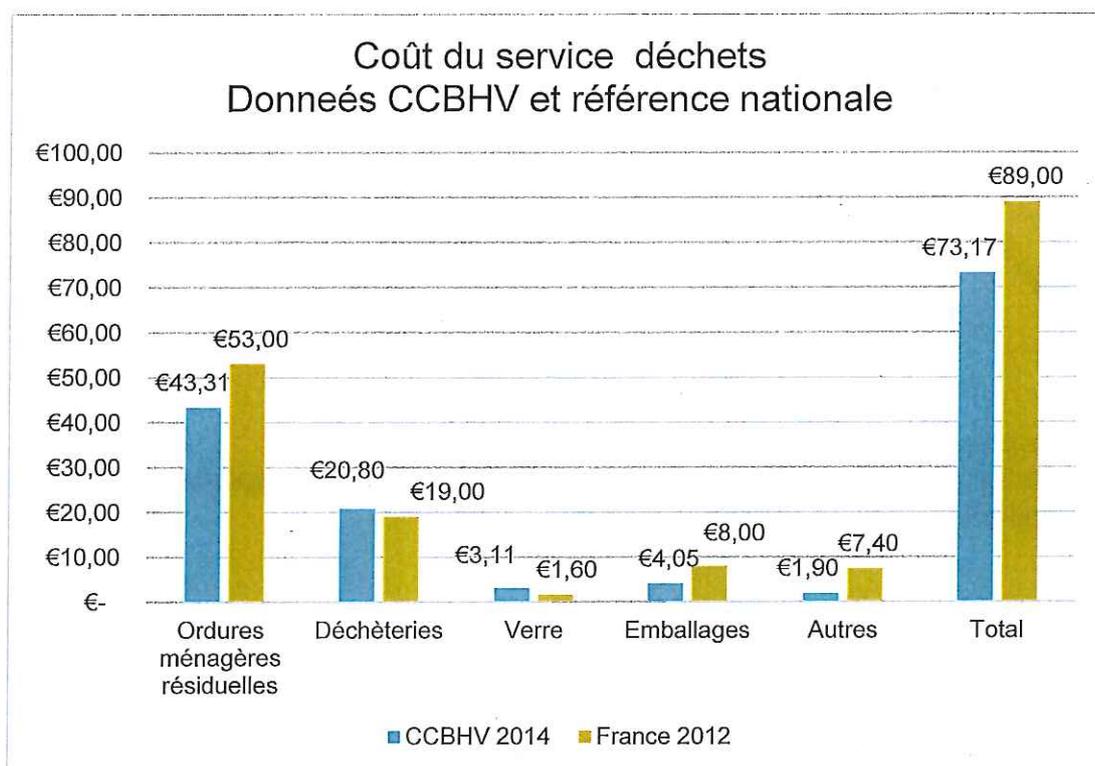
Anecdotique en 2013 (moins de 5 000 € car démarrage en octobre 2013), cette charge est en nette hausse du fait de fonctionnement sur toute l'année 2014.

A noter que cette prestation a été entièrement sous traitée à un prestataire privé (SITA).

➤ Point sur : le coût par habitant

Avec un coût par habitant qui s'établit à 73.19 € HT, la collectivité se situe désormais très nettement sous la moyenne nationale (89 € en 2012) après avoir atteint des sommets en 2012 avec la mise en place de la RI (92 €).

Cette tendance baissière devrait se poursuivre au moins en 2015 avec un objectif de coût de service qui pourrait être inférieur à 70 € HT.



Le coût des ordures ménagères résiduelles ressort très en dessous de la moyenne nationale du fait des faibles tonnages collectés. Par contre, des efforts restent à faire sur les coûts de collecte.

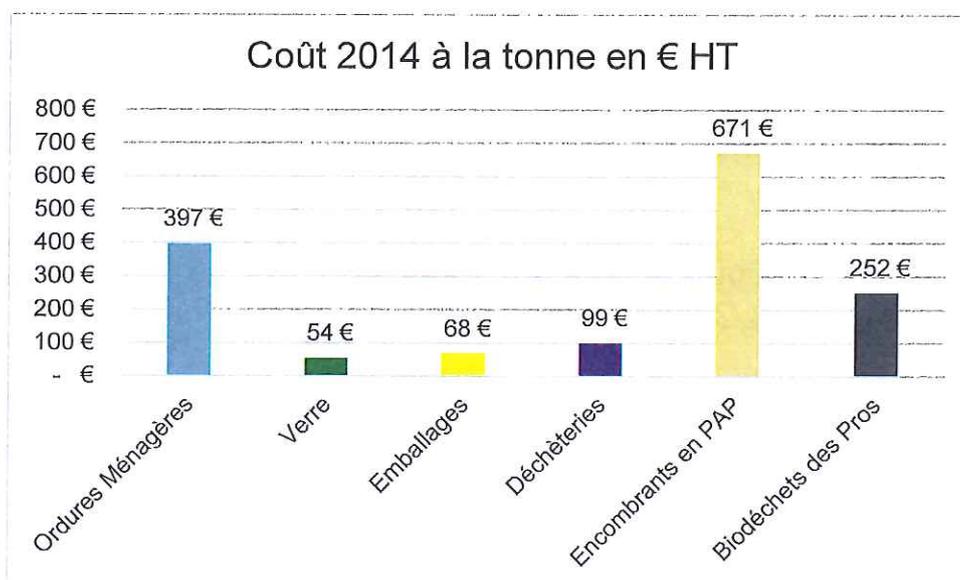
Le coût relatif à la gestion des déchèteries est dans la moyenne nationale. A noter qu'avec 2 déchèteries sur son territoire, la CCBHV est mieux dotée que la moyenne (1 déchèterie pour 12 000 habitants).

Les coûts de collecte des emballages sont proches de la moyenne. Les écarts sont peu significatifs car les choix de ventilation des charges de la régie peuvent engendrer facilement des variations de quelques euros.

Les autres flux (encombrants, biodéchets) sont nettement moins coûteux que la moyenne. Ils peuvent aussi être le signe d'un niveau de service plus faible : pas de collecte des cartons des entreprises en porte à porte, etc...

➤ Point sur : le coût par tonne

Le coût moyen à la tonne s'établit à 165 €, avec une forte dispersion :



Tous les modes de collecte ont un coût pour la collectivité.

On peut malgré tout noter l'importance du tri pour la maîtrise du coût du service : une tonne d'emballage coûte 7 fois moins cher si elle est triée.

➤ Point sur : les charges de tri et traitement des déchets

Les coûts de tri et traitement des déchets représentent une part très importante des dépenses du service déchets :

- Incinération des ordures ménagères	195 000 €
- Tout venant (déchèterie)	77 000 €
- Tri des emballages hors verre (bornes de tri)	106 000 €
- Tri des papiers-cartons (déchèterie) :	24 000 €
- Déchets verts	38 000 €
- Biodéchets	18 000 €
- Plâtre	14 000 €
- Huisseries	7 000 €

Certaines factures incluent également la prestation de transport (déchets verts) ou de collecte (biodéchets).

Enfin, certains flux de déchets génèrent également des recettes : c'est le cas du tri sur lequel la collectivité retouche les produits des ventes de matériaux et les soutiens des eco organismes.

➤ Point sur : les soutiens des EcoOrganismes

La CCBHV perçoit de plus en plus de soutiens des EcoOrganismes, soit du fait de l'augmentation des tonnages (plus de tri), soit du fait de l'augmentation des barèmes, soit du fait de l'apparition de nouvelles filières REP (ECODDS, REP Meubles, ...).

Les soutiens prennent différentes formes :

- Soutiens financiers : versements en fonction des tonnages collectés par exemple,
- Prise en charge de la précollecte (fourniture des bennes dans le cas de la filière meubles),
- Prise en charge du transport (cas des DEEE, des DDS, des Meubles),
- Prise en charge du traitement.

Ecoemballage reste le principal éco organisme contributeur.

Au titre de l'année 2014, la CCBHV a perçu 184 253 € de soutiens.

➤ Point sur : les valorisations matières

Le tableau ci-dessous reprend le détail des valorisations de matériaux.

Il s'agit du montant des ventes pour les tonnes rendues sur site : ce tableau ne tient pas compte des coûts de collecte, de transport et de tri éventuel pour les différents matériaux.

Matière	Recette 2013	Recette 2014
Métaux	41 259 €	45 012 €
Papier – Carton	76 634 €	71 663 €
Verre	23 361 €	24 840 €
Flaconnages plastiques	22 353 €	17 064 €
DEEE	9 255 €	10 059 €
Batteries	4 804 €	4 100 €
Bois	1 423 €	1 588 €
Films plastiques	1 142 €	1 711 €
Meubles	696 €	17 785 €
TOTAL	180 927 €	193 822 €

➤ Point sur : la facturation

La CCBHV assure en régie le calcul et l'édition de la facturation de la redevance. Un agent assure le suivi des dossiers clients, l'intégration des données de collecte, la gestion des bacs et des sacs prépayés.

2 factures semestrielles sont émises : en mai et en novembre.

Le recouvrement est assuré par les services de la trésorerie.

Pour l'année 2014, la CCBHV n'a facturé que 10 mois (période du 1^{er} janvier au 30 octobre).

Le montant des factures émises s'élève à 1 106 000 €.

Ramené sur 12 mois, le montant se monterait à 1 327 000 €.

Le taux de couverture des coûts du service par le montant théorique facturé est donc de 113 %.

La maîtrise des montants facturés passe par la maîtrise du niveau des impayés. Des procédures et des moyens spécifiques devront être dédiés à cette problématique à l'avenir.

CONCLUSION

La redevance incitative continue de produire ses effets : les tonnages continuent leur évolution (baisse des ordures ménagères, hausse du tri). Les tonnages devraient désormais évoluer dans une moindre mesure ou se stabiliser.

Un travail conséquent reste à faire sur l'optimisation des collectes pour adapter l'outil de travail à ses évolutions de tonnages. Il faudra faire évoluer la flotte de véhicules, réduire les équipes pour certaines collectes, faire évoluer les horaires des déchèteries, etc...

Les coûts s'inscrivent en nette baisse pour la 2^{ème} année de suite. Le coût du service devrait passer sous les 70 € par habitant avant de repartir à la hausse sous l'effet des hausses des coûts de prestations (marché de tri, d'incinération, etc...), des hausses de fiscalité (TGAP, etc..) ou des contraintes réglementaires (mise aux normes des déchèteries).

La maîtrise du niveau des impayés est aussi un paramètre important.

Enfin, un travail spécifique sera à mettre en place sur la qualité du tri en général, et sur le tri des emballages en particulier.